

### *Durée du mandat des sénateurs*

tiens au moins à faire consigner le fait qu'il y a à l'autre endroit des gens que j'estime et qui s'appliquent sincèrement à bien faire ce qu'ils font.

Cependant, monsieur l'Orateur, même en admettant que les gens de l'autre endroit sont fort sympathiques et ne parlent jamais de nous comme des membres de l'autre endroit, préférant l'expression «Chambre des communes», qu'ils ont élaboré d'excellents rapports, et sont quelques-uns à travailler très fort, notamment ceux qui font maintenant partie du comité spécial mixte qui étudie la réforme constitutionnelle, le fait est que les sénateurs ne sont pas élus. Ils ne cadrent pas avec l'idée que nous nous faisons de la démocratie et ils n'ont pas à rendre des comptes à qui que ce soit. Ils sont nommés sur la recommandation du premier ministre au pouvoir, et ils n'ont pas même par la suite à rendre des comptes à cet homme, voire à cette femme, ce qui est toujours possible.

**M. Herbert:** Nous non plus.

**M. Knowles:** Nous devons rendre des comptes à nos commettants et nous présenter devant eux tous les 5, 4, 3, 2 ou 1 an pour savoir si nous nous sommes bien acquittés de notre tâche. Les sénateurs ne rendent de comptes à personne et je soutiens, bien que la formule ait pu paraître acceptable en 1867 à une population qui croyait jusqu'à un certain point en la démocratie, que nous en sommes arrivés, après 114 ans, à vraiment croire en la démocratie.

Il a été intéressant d'entendre que Gordon Robertson a déjà dit que si nous avions un Parlement d'une seule Chambre, notre fédération serait unique en son genre. Ce qui ne serait pas nécessairement un mal. Je souhaiterais que le Canada soit unique en son genre de biens d'autres façons bien que nous le soyons déjà de différentes façons. Je n'ai pas eu le temps, depuis que j'ai entendu citer ce personnage, de vérifier ce qu'il en était, mais je pense que nous sommes un cas unique, sûrement parmi les fédérations du monde occidental, en ce sens que nous avons une deuxième Chambre qui est nommée non pas élue. Voilà d'après moi ce qui gâte toute la sauce.

Les rapports qu'a cités mon collègue sont d'excellents documents. Les sénateurs ont fait du bon travail. Il y a quelque temps, j'ai participé à une émission radiophonique en compagnie de l'ancien sénateur Eugène Forsey. A un moment donné de notre prise-de-bec habituelle, je lui a dit qu'il n'y avait qu'à peu près 25 sénateurs qui faisaient pour le travail. Il a non seulement accepté mon chiffre, mais il a dit qu'il était peut-être un peu trop élevé.

Par conséquent, de 20 à 25 sénateurs font du bon travail mais pourtant nous les payons tous plein salaire, nous leur versons de bonnes indemnités avec des pensions et tout le tralala, c'est-à-dire 104 ou 106 personnes qui ont la bénédiction du premier ministre (M. Trudeau). Naturellement, chaque fois qu'il y a une place de libre, les candidatures ne manquent pas et ce ne sont pas toutes des personnalités politiques. Combien de fois n'ai-je pas vu des éditorialistes de journaux profiter de leur situation pour affirmer qu'ils s'opposaient à l'abolition du Sénat parce qu'ils voulaient bien y entrer.

S'il suffit de 25 sénateurs pour faire du bon travail, nous pourrions créer un organisme à leur mesure; mais de là à payer grassement 106 personnes, à leur octroyer le même pouvoir de légiférer qu'aux représentants élus, voilà ce qui me paraît excessif. C'est même invraisemblable.

Je peux assurer au député de Vaudreuil qu'il a rendu service en demandant à la Chambre de se pencher sur l'avenir du Sénat, et il réclame sûrement plus que ce que le député de Capilano appelle un petit "clou à bardeau" dans notre charpente actuelle.

● (1650)

L'une des observations que je voudrais faire au sujet du bill du député est la suivante: si ce dernier entrerait bel et bien en vigueur, il nous en coûterait immédiatement plus cher. A l'heure actuelle, les sénateurs restent en poste jusqu'à l'âge de 75 ans, mais en vertu du bill, ils prendraient leur retraite à leur convenance. Ainsi, ils pourraient bénéficier de la pension de retraite à l'âge de 40, 45 ou 50 ans, tandis que maintenant, nous n'avons à rémunérer que les sénateurs en poste. Une fois qu'ils ont passé 75 ans ils ne vivent pas très longtemps. Non seulement nous verrions-nous obligés de rémunérer les sénateurs en poste, mais nous devrions également payer ceux qui comptent 10, 12, 14 ou 15 années de service et qui ont accumulé des pensions passablement intéressantes.

Le motif qui a incité notre honorable collègue à aborder la question du Sénat est louable, mais sa proposition n'a pas grand-chose à voir avec le fond du problème dont il nous faut traiter; en effet, notre Parlement doit être à la fois tout à fait démocratique et comptable aux Canadiens qui en ont élu les membres.

Notre honorable collègue, le député de Capilano (M. Huntington), a bien raison d'exposer les difficultés soulevées par le régionalisme, mais sa théorie selon laquelle il faudrait donner plus de poids au Sénat, ne contribue pas plus à la solution de ces problèmes que le projet de loi parrainé par notre collègue ne répond à celui soulevé par un Sénat élu. A mon avis, il nous faut trouver le moyen de régler les difficultés soulevées par le régionalisme.

Nous devons trouver une formule de représentation proportionnelle pour la Chambre des communes afin que le gouvernement puisse représenter toutes les régions. Je pense que nous aurons beaucoup de travail à faire sur le plan politique si nous voulons que le gouvernement s'intéresse vraiment aux habitants de toutes les régions du pays. Selon moi, il faut renforcer la structure du système de comités. D'ailleurs, nous devons faire davantage que la renforcer; nous devons repartir à zéro et mettre au point une nouvelle structure qui donnera aux députés de tous les coins du Canada l'occasion d'aider à résoudre les problèmes qui touchent leur région. Sauf tout le respect que je dois au député de Capilano, il ne semble que ni la limite de 10 à 15 ans ni une Chambre supérieure plus forte ne peuvent vraiment résoudre le problème.

Je devrais me rasseoir. Je voudrais dire pour terminer que je me demande pendant combien de temps nous permettrons qu'on dise que le Sénat est nécessaire parce qu'il fait un second examen objectif des mesures législatives. Selon moi, c'est une véritable insulte pour la Chambre des communes. J'estime que les députés peuvent eux aussi être objectifs.

**M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à la discussion cet après-midi, même si ce n'est que pendant les huit ou 10 dernières minutes du débat. Je félicite le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir présenté le bill à l'étude. Comme d'autres l'ont déjà dit avant moi, il n'y a peut-être pas autant de bills d'initiative parlementaire relatifs au Sénat inscrits au